



ARRÊTÉ N° 5220240100116 DU 26/01/2024

portant rétablissement des conditions de circulation sur le réseau autoroutier et sortie obligatoire sur les échangeurs n°6 (Nord-Sud) et n°8 (Ouest-Est) sur l'A31

La Préfète de la Haute-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de la route, et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de la circulation ;
- VU** le code de la route, et notamment les articles R411-18 et R414-17 ;
- VU** le code de la voirie routière ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2215-1 ;
- VU** le code de la défense, et notamment les articles R1211-4 et R1311-3 et suivants ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU** le décret du 13 décembre 1952 modifié portant nomenclatures des voies à grande circulation ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-1499 du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;
- VU** le décret n° 2006-253 du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 27 février 2006 relatif aux Routes classées à Grande Circulation ;
- VU** le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**VU** l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres ;

**VU** l'arrêté du 11 juillet 2011 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-29/EMIZ du 15 novembre 2021 relatif à la gestion des évènements zonaux de crises routières ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 1473 du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant institution du plan de gestion du trafic en crise sur le département de la Haute-Marne ;

**VU** la circulaire INT/E/03/00129/C du 22 décembre 2003 relative à la veille et gestion de crise ;

**VU** la circulaire du 28 décembre 2011 relative à la gestion de la circulation routière : préparation et gestion des situations de crises routières ;

**VU** l'avis favorable d'APRR, de la DIR Est et du CD 52 sur la reprise de la circulation dans le département de la Haute-Marne ;

**CONSIDERANT** le rétablissement des conditions de circulation sur le réseau autoroutier du département de la Haute-Marne ;

**CONSIDERANT** la fermeture des échangeurs n° 5 (Til Chatel) et n° 9 (Bulgnéville) ;

**CONSIDERANT** l'impact sur le réseau autoroutier des départements limitrophes (Côte d'Or et Vosges) ;

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre temporairement la prescription de mesures particulières ;

**CONSIDERANT** que la sécurité des usagers de la route doit être préservée ;

**SUR** proposition du Directeur de Cabinet ;

## **ARRÊTE :**

### **ARTICLE 1 : Interdiction de circulation**

La circulation est interdite à tous les véhicules sur l'autoroute A31 :

-dans le sens Nancy vers Dijon entre les échangeurs n°6 (Flagey) et n°5 (Til-Châtel) ;  
-dans le sens Dijon vers Nancy entre les échangeurs n° 8 (Val de Meuse) et n°9 (Bulgnéville).

Cette interdiction prend effet à compter du vendredi 26 janvier 2024 à compter de 21h00.

## **ARTICLE 2 : Itinéraires de déviation**

Des déviations sont mises en place :

- la sortie est obligatoire à l'échangeur n° 6 (Flagey) dans le sens Nancy vers Dijon et Troyes vers Dijon.

Les véhicules emprunteront la RD 428 en direction de Saints-Geosmes puis la RD 974 en direction de Dijon.

Ensuite, les véhicules devront suivre les indications conseillées sur le département de la Côte d'Or.

- la sortie est obligatoire à l'échangeur n° 8 (Val de Meuse) dans le sens Dijon vers Nancy et Troyes vers Nancy.

Les véhicules emprunteront la RD 417 en direction de Montigny-le-Roi puis la RD 74 en direction de Neufchâteau.

Ensuite, les véhicules devront suivre les indications conseillées sur le département des Vosges.

## **ARTICLE 3 : Entrée en vigueur**

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès sa publication au recueil des actes administratifs.

## **ARTICLE 4 : Abrogation des arrêtés**

Les arrêtés n° 5220240100108 et n° 5220240100111 du 25/01/2024 et n° 5220240100115 du 26/01/2024 sont abrogés.

## **ARTICLE 5 : Levée du dispositif**

Les dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté prendront fin à la levée de la signalisation temporaire.

## **ARTICLE 6 : Exécution et publication**

Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne, le directeur de cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne, les Sous-Préfets d'arrondissement, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie départemental, le Directeur Départemental de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la diffusion du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 26/01/2024

La Préfète,

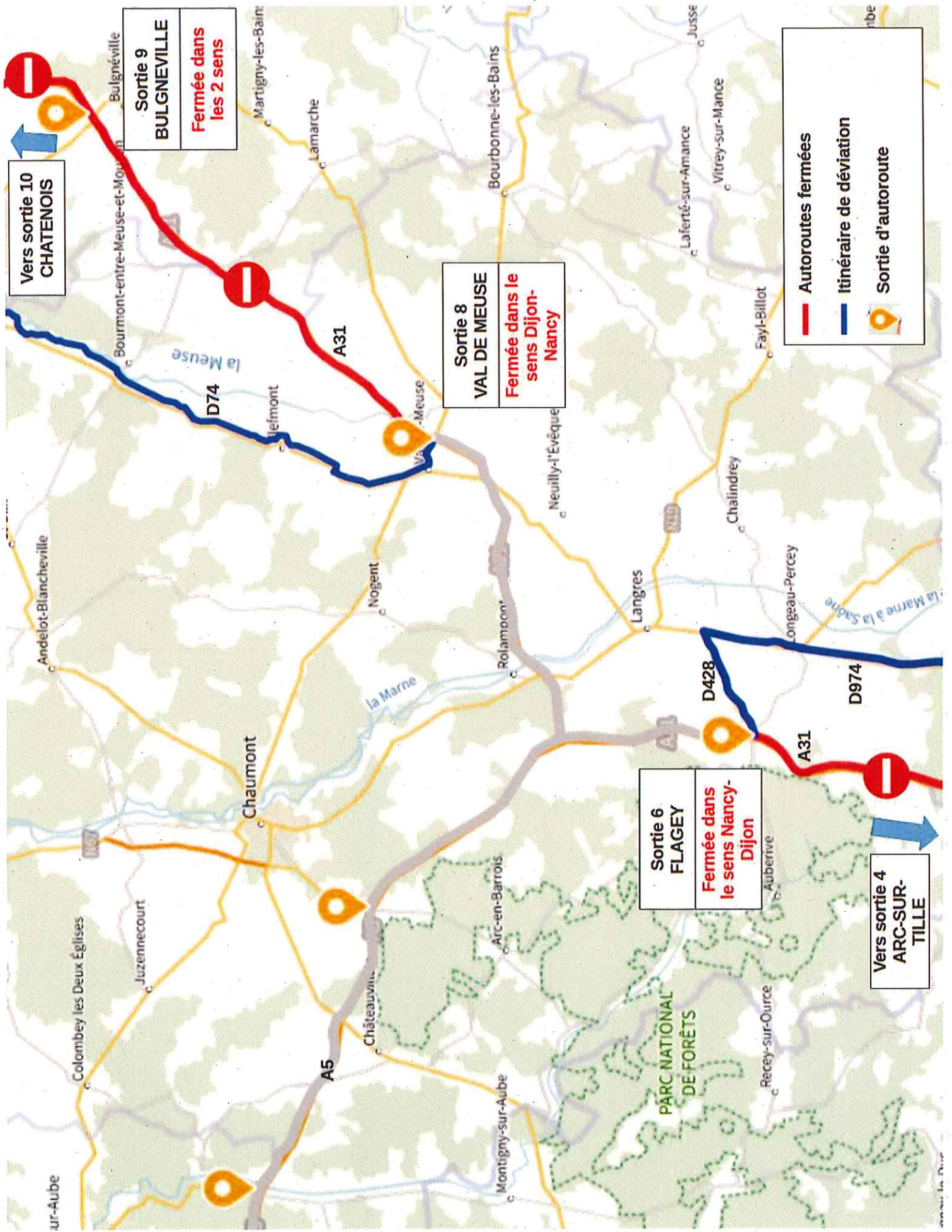


Régine PAM

### **Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).





Vers sortie 10  
CHATENOIS

Sortie 9  
BULGNEVILLE  
Fermée dans  
les 2 sens

Sortie 8  
VAL DE MEUSE  
Fermée dans le  
sens Dijon-  
Nancy

Sortie 6  
FLAGEY  
Fermée dans  
le sens Nancy-  
Dijon

Vers sortie 4  
ARC-SUR-  
TILLE

- Autoroutes fermées
- Itinéraire de déviation
- 📍 Sortie d'autoroute